

Quel avenir pour l'église Saint-Joseph de Deschambault ?

MÉMOIRE

déposé au comité *ad hoc* ayant pour mandat de formuler des recommandations
aux citoyennes et aux citoyens de Deschambault en ce qui a trait à l'avenir de leur église

PAR

Culture et Patrimoine Deschambault-Grondines

Septembre 2016

Préambule

L'église Saint-Joseph de Deschambault présente un intérêt patrimonial incontestable sur les plans architectural et artistique. Ses hauts clochers et son implantation sur le cap Lauzon en font un point de repère majeur dans le paysage. Elle campe au cœur du noyau villageois et de la vie communautaire, avec l'hôtel de ville, l'école de musique, la bibliothèque municipale, le bureau de poste, le magasin général, la caisse populaire.

L'église de Deschambault n'est pas menacée de démolition; la Loi sur le patrimoine culturel du Québec assure sa protection et celle du site où elle se trouve. À l'instar des autres lieux de culte du Québec, l'édifice sera cependant incessamment pris en charge par une autre structure administrative que la fabrique de Deschambault qui, elle, disparaîtra le 1^{er} janvier 2018.

Les administrateurs de Culture et Patrimoine Deschambault-Grondines croient que la propriété et la vocation de ce lieu à forte valeur identitaire doivent faire l'objet d'une réflexion collective concertée, ouverte et créative.

Contexte

Les décisions du diocèse de Québec

Le diocèse de Québec a procédé à des « réaménagements pastoraux » il y a quelques années déjà; un cadre de référence signé par l'archevêque Gérald Cyprien Lacroix a été publié en 2011 à cet effet. Les consignes diocésaines qui découlent de ces réaménagements sont transmises aux conseils des fabriques par l'entremise des curés. Dans la même foulée, un « comité de transition » a été créé avec pour mandat de créer une nouvelle paroisse regroupant les huit paroisses actuelles de l'Ouest de Portneuf, comme l'indique cet extrait du feuillet paroissial de l'Ouest de Portneuf (mai 2016) :

« Autorisation de constituer un comité de transition vers l'annexion des paroisses – Le processus d'annexion des paroisses de la Communauté de communauté Portneuf Ouest, est autorisé à entreprendre les démarches en vue de former, **au 1^{er} janvier 2018**, une seule fabrique dans la perspective de constituer une nouvelle paroisse issue des huit paroisses actuelles qui sont concernées soient : Saint-Alban, Saint-Marc-des-

Carrières, Saint-Gilbert, Saint-Ubalde, Saint-Casimir, Saint-Thuribe, Saint-Joseph de Deschambault et Saint-Charles de Grondines. Un comité de transition a été mis sur pied et ce comité est composé d'un membre de chaque conseil de Fabrique et auquel participera une personne-accompagnatrice du Service de la Pastorale désignée : Sr Doris Lamontagne. » *Abbé François Paradis, curé*

Dans l'Ouest de Portneuf

Les marguilliers de la fabrique Saint-Joseph de Deschambault de même que ceux des sept autres fabriques de l'Ouest de Portneuf ont été avisés, par l'entremise du curé, l'abbé François Paradis, que la date butoir pour la création d'une nouvelle fabrique regroupant les huit fabriques de l'Ouest de Portneuf était devancée au 1^{er} janvier 2018 (on avait plutôt entendu parler du 1^{er} janvier 2020).

La fusion des huit fabriques de l'Ouest de Portneuf a des effets sur trois aspects administratifs distincts :

- la gestion des églises, des presbytères et des autres immeubles qui sont encore la propriété des fabriques;
- la gestion des cimetières, qui fera l'objet de la création de corporations indépendantes regroupant au moins deux paroisses;
- et la gestion des archives paroissiales, qui devront être déposées au Centre d'archives du diocèse de Québec ou au Centre d'archives régional de Portneuf (un dossier à suivre).

Le président de la fabrique Saint-Joseph de Deschambault a convoqué, en juin 2015, des représentants de la municipalité, de la fabrique, de la Fondation Saint-Joseph, quelques paroissiens et des personnes engagées dans des organismes locaux. Les personnes regroupées constituent le Comité *ad hoc* qui a pour mandat de réfléchir à l'avenir de l'église Saint-Joseph et de faire des propositions¹.

¹ Il faut préciser que deux comités sont présentement à l'œuvre : un **comité de transition** répondant aux consignes du diocèse et formé d'un représentant de chacune des huit fabriques de l'Ouest de Portneuf, et un **comité *ad hoc* sur l'avenir de l'église de Deschambault** mis en place par le président de la fabrique de Deschambault.

Tous s'entendent sur l'urgence d'établir des balises compte tenu du fait que, à compter du 1^{er} janvier 2018, les biens de la fabrique Saint-Joseph deviendront propriété de la « supra-fabrique » issue de la « Communion de communautés de l'Ouest de Portneuf ».

Dans l'Est de Portneuf

Selon les informations obtenues par Éliane Trottier auprès de Rémy Gagnon, responsable du département des fabriques au diocèse de Québec, et auprès de M. Louis-Marie Dion, président de la fabrique de Pont-Rouge, il y aura possiblement deux fabriques dans l'Est de Portneuf, sous l'égide d'une seule paroisse. Une de ces fabriques correspondra au territoire de la Compagnie de cimetière Portneuf-Est (Neuville, Donnacona, Cap-Santé, Portneuf, Saint-Basile et Pont-Rouge), l'autre à la partie nord de la région (Saint-Raymond, Saint-Léonard, Sainte-Christine et Rivière-à-Pierre). Selon M. Gagnon, tous les comités de transition seront formés à l'automne 2016, et leurs travaux s'échelonneront sur 15 mois (jusqu'en janvier 2018).

La situation municipale

Depuis 2005, les municipalités de Deschambault et de Grondines sont fusionnées. La municipalité de Deschambault-Grondines compte actuellement 2 260 citoyens et citoyennes. La population doit ainsi assumer la gestion de deux églises du XIX^e siècle, toutes deux classées en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel du Québec et renfermant de nombreuses œuvres d'art, elles aussi classées. Advenant le cas où la municipalité de Deschambault-Grondines s'impliquerait dans la transformation, le recyclage ou l'utilisation à des fins communautaires, culturelles ou sociales des églises, elle devra certainement agir de façon équitable envers les citoyennes et les citoyens des deux anciens villages.

Soulignons enfin que la municipalité a récemment formé un comité ayant pour mandat d'étudier la gestion de son parc immobilier et de formuler des recommandations. Le moment semble donc propice pour intégrer les deux églises dans le processus de réflexion.²

Question de propriété

Si l'église était évaluée au même titre que n'importe quel autre bâtiment, les frais de taxes municipales et scolaires seraient très importants. La seule façon d'éviter cette dépense est que la municipalité en devienne propriétaire. La municipalité pourrait toutefois acquérir l'église et en confier la gestion à un organisme sans but lucratif.³

Des projets d'utilisation

La fonction culturelle

La fonction culturelle de l'église de Deschambault ne pourra être maintenue encore longtemps. Le regroupement des huit fabriques de l'Ouest de Portneuf et des huit paroisses en un seul organisme entraînera des choix qui sont relativement prévisibles; il serait en effet étonnant que l'église de Deschambault devienne l'église de l'Ouest. Sa situation géographique et les coûts d'entretien relativement élevés qu'elle exige n'en feront pas un choix privilégié comme lieu de culte de la nouvelle « communion de communautés ».

Dans ce contexte, la désacralisation de l'édifice devra éventuellement être envisagée, ce qui n'exclut pas son utilisation à des fins cérémonielles, dans le cas de funérailles, de mariages ou d'autres événements à caractère laïque ou religieux. Le fait que l'église ne soit plus un lieu

² Il faut noter qu'à Deschambault, la Fondation Saint-Joseph a été créée en 2002 afin de soutenir la fabrique dans l'entretien de l'église Saint-Joseph. Ce type d'organisme n'existe pas à Grondines.

³ À titre d'exemple, la Municipalité de Deschambault-Grondines confie la gestion du Vieux Presbytère et du Moulin de La Chevrotière à l'organisme Culture et Patrimoine Deschambault-Grondines

sacré ouvre cependant la porte à la tenue de plusieurs autres types d'évènements liés à la vie communautaire.

Une fonction culturelle

L'église de Deschambault accueille divers types d'activités culturelles depuis de nombreuses années déjà. La tradition musicale, qui contribue à la renommée du village depuis fort longtemps, s'incarne à l'église avec l'orgue Warren (un instrument classé) et nourrit l'engagement de citoyens amoureux de la musique. Elle rappelle aussi la présence des Sœurs de la Charité de Québec dans le couvent voisin.

D'ailleurs, les projets d'utilisation de l'église de Deschambault devraient prendre en compte ses qualités acoustiques et la qualité de l'orgue et faire en sorte que la musique occupe une place privilégiée. De tels projets devraient naturellement être élaborés en collaboration avec les responsables de l'École de musique Denys-Arcand.

L'église Saint-Joseph est aussi utilisée à des fins d'exposition depuis plusieurs années. L'édifice lui-même, tant pour ses qualités architecturales que pour les œuvres d'art qu'il renferme, devient en quelque sorte un musée accessible au public pendant la saison estivale. Des collaborations ponctuelles avec des organismes tels Culture et Patrimoine Deschambault-Grondines, la Biennale internationale du lin de Portneuf ou le Rendez-vous des arts de Deschambault-Grondines ont permis depuis plus de 10 ans la présentation d'œuvres d'art dans l'église et la sacristie des sœurs.

Les projets liés à l'utilisation de l'église à des fins muséales devraient faire l'objet de discussions avec les responsables d'organismes tels ceux mentionnés ci-dessus⁴. Les galeries latérales de l'église pourraient faire l'objet d'aménagements permettant une utilisation optimale du lieu à des fins d'exposition. Certaines autres parties du bâtiment, comme les

⁴ Il existe déjà deux institutions muséales reconnues et soutenues au fonctionnement par le MCCQ dans la municipalité : le Vieux Presbytère de Deschambault et le Moulin de La Chevrotière. Il est improbable, voire utopique, qu'une troisième institution muséale soit reconnue dans le territoire. Si l'église est utilisée à des fins d'exposition, il faudra que ce soit en collaboration avec des organismes existants.

portions de la nef se trouvant sous les galeries latérales, les deux tours ou la portion haute de la nef centrale, pourraient, elles aussi, être éventuellement utilisées à des fins d'exposition.

Une fonction communautaire

La nef principale de l'église est un espace vaste, un espace de grande qualité sur le plan patrimonial et artistique, un espace qui pourrait répondre à une grande partie des besoins de la communauté en matière de salle publique, particulièrement si le lieu était équipé d'un mobilier permettant d'aménager l'espace avec plus de souplesse (des chaises et des tables) et si le chœur était libéré d'une partie de son mobilier.

L'annexe connue comme étant la sacristie des sœurs offre quant à elle des possibilités de réaménagement, voire d'agrandissement, qui permettraient de pourvoir l'édifice de sanitaires et d'autres équipements nécessaires à l'utilisation communautaire des lieux, sans en altérer le caractère patrimonial. Enfin, d'autres espaces comme la sacristie du curé et le chemin couvert offrent aussi des possibilités d'usage à d'autres fins (vestiaires, entreposage du mobilier, etc.).

D'autres fonctions

Quelques autres fonctions sont probablement envisageables dans un projet d'utilisation mixte de l'église de Deschambault. Les membres du comité *ad hoc* devront explorer et étudier toutes les possibilités qui s'offrent à eux. Certes, l'exercice exigera de la rigueur et de la créativité, mais la collectivité se doit de sauvegarder et de mettre en valeur ce lieu compte tenu du symbole identitaire qu'il représente.

Ce mémoire a été entériné par résolution adoptée à l'unanimité lors de l'assemblée du conseil d'administration de Culture et Patrimoine Deschambault-Grondines tenue le 1^{er} septembre 2016, au Moulin de La Chevrotière.